

PRATIQUE

Pour payer vos prochaines échéances de loyer par prélèvement automatique, envoyez :

ce mandat de prélèvement daté, signé ET accompagné d'un RIB/IBAN à la Mairie de SANRY SUR NIED

Attention, la facture reçue ce jour doit être payée par chèque ou virement adressé à la Trésorerie de VIGY.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : PERMANENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la COMMUNEDE SANRY SUR NIED à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la COMMUNEDE SANRY SUR NIED. IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 59 ZZZ 825873

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : COMMUNEDE SANRY SUR NIED

Adresse : RUE PRINCIPALE

Code postal : 57530

Ville : SANRY SUR NIED

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

_____ (_____)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la COMMUNEDE SANRY SUR NIED. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la COMMUNEDE SANRY SUR NIED.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.